

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignières Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 16-04-26

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 16-04-26

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de procès-verbal qui leur a été adressé suite à la réunion du 16 avril 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 16 avril 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Pascal TRASSARD



Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : **15 JUIN 2026**

Publié le : **15 JUIN 2026**

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignières Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 04-05-26

22 JUIN 2026



OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 04-05-26

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de procès-verbal qui leur a été adressé suite à la réunion du 4 mai 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 4 mai 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Pascal TRASSARD



Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026

Publié le : 15 JUIN 2026

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
Désignation des membres

OBJET : Finances**Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
Désignation des membres**

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de mettre en place la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) entre la Communauté du Perche & Haut Vendômois et ses communes membres.

Le Président rappelle que la commission doit être composée d'au moins un représentant du conseil municipal de chacune des communes concernées.

Le Président invite le conseil communautaire à procéder à la désignation des membres de cette commission.

Les membres désignés sont (23) : Daniel DUFOUR (Bouffry), Dominique BRUNET (Brévainville), Roberte JONNARD (Busloup), Alexandra CASSANT (La Chapelle-Enchérie), Maryline BROSSE-BELOEIL (La Chapelle-Vicomtesse), Danielle PERIN (Chauvigny-du-Perche), Pascal BACCON (Droué), Cindy FREON (Fontaine-Raoul), Régis SENEGOU (La Fontenelle), Pascal TRASSARD (Fréteval), Jean-Pierre MAHAUDEAU (Lignièrès), Marylène GOUET (Lisle), Sixtine LAME (Moisy), Alain BOURGEOIS (Morée), Isabelle BOUCHET (Ouzouer-le-Doyen), Aurélien LEMOINE (Pezou), Andrée SAVIGNY (Le Poislay), Catherine DA SILVA (Renay), Régine VASSAUX (Romilly-du-Perche), Daniel MARVILLE (Ruan-sur-Eggonne), Rémi PENAIS (Saint-Hilaire la Gravelle), Christophe BASTIEN (Saint-Jean Froidmentel), Daniel ALAZARD (Villebout)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Pascal TRASSARD



Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026
Publié le : 15 JUIN 2026

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Commission Intercommunale des Impôts Directs
Proposition pour désignation des commissaires

OBJET : Commission Intercommunale des Impôts D**Proposition pour désignation des commissaires**

Le Président indique aux membres du conseil communautaire que les articles 1650 et 1650A du code général des impôts prévoient l'institution dans chaque EPCI à fiscalité professionnelle unique d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Cette commission est chargée, en lieu et place des commissions communales, de désigner des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers. Elle donne en outre, en lieu et place des commissions communales, un avis sur les évaluations foncières des locaux visés à l'article 1498 proposées par l'administration fiscale.

La CIID est composée :

- du Président de la CPHV
- de 10 Commissaires titulaires
- de 10 Commissaires suppléants

Il est à noter que les 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le DDFIP sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil communautaire, sur proposition de ces communes membres.

La liste de propositions établie par la CDC doit donc comporter 40 noms : 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants.

Il est donc proposé les personnes indiquées ci-dessous :

Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
SORIA	Monique	BOUFFRY	BASTIEN	Christophe	SAINT-JEAN FROIDMENTEL
LONGUEMARE	Marie-Christine	BREVAINVILLE	ALAZARD	Daniel	VILLEBOUT
JONNARD	Roberte	BUSLOUP	DEFREMONT	Marcel	BUSLOUP
CASSANT	Alexandra	LA CHAPELLE-ENCHERIE	HAMET	Loïc	CHAUVIGNY-DU-PERCHE
BROSSE-BELOEIL	Maryline	LA CHAPELLE-VICOMTESSE	DOLEANS	Chantal	DROUE
PERIN	Bernard	CHAUVIGNY-DU-PERCHE	CARDOSO	Johan	FRETEVAL
VOLANT	Gilles	DROUE	SOURIOU	Orlane	LIGNIERES
FREON	Cindy	FONTAINE-RAOUL	OLIVIER	Karine	MOISY
CUNY	Isabelle	LA FONTENELLE	GUILLEMIN	Mickaël	MOREE
FICHEPAIN	Christian	FRETEVAL	DESBUREAUX	Éric	PEZOU
SOURIOU	Nicolas	LIGNIERES	TABARD	Denis	SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE
BEAUDOUX	Michel	MOISY	POULAIN	Olivier	SAINT-JEAN FROIDMENTEL
BOURGEOIS	Alain	MOREE	DUPIN	Sylvain	DROUE
PRUDHOMME	Céline	OUZOUER-LE-DOYEN	TERNUS	Michael	FRETEVAL
ALLAIS	Arnaud	PEZOU	ARNEAU	Marie-France	MOREE
BARIERAUD	Mickaël	LE POISLAY	MELLINET	Charlotte	PEZOU
DESHAYES	Guy	RENAY	SERPIN	Natacha	SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE
DELIGNIERES	Frédéric	ROMILLY-DU-PERCHE	MOYER	Martial	FRETEVAL
MARVILLE	Daniel	RUAN-SUR-EGVONNE	FRARD	Michel	MOREE
PENAI	Rémi	SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE	VIAUD	Patrick	PEZOU

Suite au vote et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de soumettre la liste susmentionnée pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) par la Direction Départementale des Finances Publiques de Loir-et-Cher.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Pascal TRASSARD

Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 30 JUIN 2026

Publié le : 30 JUIN 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignières Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénéjou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 38

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 5

Abstention : 0

Votants : 38

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Syndicat Mixte du Pays Vendômois
Election du délégué suppléant de la CPHV
au Comité Syndical

22 JUIN 2026



OBJET : Syndicat Mixte du Pays Vendômois
Election du délégué suppléant de la CPHV
au Comité Syndical

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il s'avère nécessaire d'élire un délégué suppléant au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

En effet, Mme Marylène GOUET, précédemment élue en tant que déléguée suppléante représentante de la CPHV, a également été élue déléguée titulaire représentante de la commune de Lisle.

Mme GOUET a fait part à la CPHV de son souhait de conserver cette désignation comme déléguée titulaire auprès de sa commune.

Pour rappel, le délégué titulaire représentant de la CPHV est M. Pascal TRASSARD.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, Sandrine VESPRINI est élue en tant que déléguée suppléante au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026
Publié le : 15 JUIN 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénégu	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : GEMAPI

Désignation du représentant de la CPHV à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loir

OBJET : GEMAPI

Désignation du représentant de la CPHV à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loir

Le Conseil Communautaire, Sur rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-31 relatifs à la composition et au fonctionnement des Commissions Locales de l'Eau ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°04/4579 du 8 novembre 2004 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Loir ;

Considérant que la Communauté du Perche & Haut Vendômois dispose d'un siège au sein du collège des collectivités territoriales de ladite commission ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire pour siéger au nom de l'EPCI ;

Le Président expose que la Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'assemblée qui élabore, révisé et suit l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Conformément à l'article L. 212-4 du Code de l'environnement, cette commission est composée de trois collèges :

1. Les représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (au moins 50%) ;
2. Les représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (au moins 25%) ;
3. Les représentants de l'État et de ses établissements publics.

Dans le cadre du renouvellement de cette instance suite aux élections municipales du mois de mars 2026, il appartient au Conseil Communautaire de désigner son représentant pour siéger au sein du premier collège (collectivités).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DESIGNE** Alain BOURGEOIS pour représenter la Communauté du Perche & Haut Vendômois au sein du collège des collectivités de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Loir.
- **PRECISE** que ce mandat est lié à celui de l'élu au sein du conseil communautaire et prendra fin avec lui.
- **CHARGE** le Président de notifier la présente délibération à l'association des maires de Loir-et-Cher afin que celle-ci la transmette à Monsieur le Préfet de la Sarthe ainsi qu'à la structure porteuse du SAGE.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Pascal TRASSARD

Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026
Publié le : 15 JUIN 2026

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 38

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 5

Abstention : 0

Votants : 38

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

**Désignation du représentant de la CPHV auprès de Be LC Agence
d'Attractivité du Loir-et-Cher**

OBJET : Développement Economique

Désignation du représentant de la CPHV auprès de Be LC Agence d'Attractivité du Loir-et-Cher

Le Président indique qu'il convient de désigner un représentant de la CPHV à l'assemblée générale de l'association Be LC Agence d'attractivité du Loir-et-Cher.

Pour rappel, cette association qui le Département de Loir-et-Cher, les collectivités publiques, les chambres consulaires des professionnels du développement économique et des entreprises. Elle a pour objectif de développer l'attractivité du département et de recruter de nouveaux talents pour densifier les réseaux professionnels locaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DESIGNE** Aurélien LEMOINE pour représenter la Communauté du Perche & Haut Vendômois au sein du conseil d'administration de l'association Be LC Agence d'attractivité du Loir-et-Cher.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Pascal TRASSARD



Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026
Publié le : 15 JUIN 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Aide à l'investissement immobilier

SAS 2GIMMO

Construction de local d'activité

OBJET : Développement Economique
Aide à l'investissement immobilier
SAS 2GIMMO
Construction de local d'activité

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le régime cadre exempté de notifications N SA.11178 ;

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE ;

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA. 111668 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 pris au titre de l'article 14 du RGEC (communes bénéficiaires pour la communauté de communes du Perche & Haut-Vendômois : Bouffry, Brévainville, Busloup, Droué, Fontaine-Raoul, Fréteval, Morée, Pezou, Le Poislay, Ruan-sur-Egvonne, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Saint-Jean-Froidmentel, Villebout) ;

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA. 111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 pris au titre de l'article 17 du RGEC ;

Vu la loi NOTRe n°2015-991 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République votée le 7 août 2015, confiant notamment au bloc communal la compétence exclusive dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprise ;

Vu l'instruction du gouvernement relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 22 décembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités (CGCT) et plus particulièrement les articles L1511-1 à L1511-3, et R1511-4 et suivants portant sur les aides à l'investissement immobilier d'entreprise ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par l'assemblée plénière du Conseil régional Centre-Val-de-Loire les 9 et 10 novembre 2022 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Perche & Haut-Vendômois, et notamment sa compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique du 5 décembre 2024 visant à faire évoluer le règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Perche & Haut-Vendômois en date du 12 juin 2025 approuvant le présent règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise ;

Vu la demande de la société SAS 2GIMMO dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement immobilier,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant de 14 000 € (dispositif d'aide à l'investissement immobilier) à la société SAS 2GIMMO – 41270 FONTAINE-RAOUL, pour la construction de son local d'activité. Le montant de la dépense subventionnable est de 118 312 €.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 14 000 € à la société SAS 2GIMMO – 41270 FONTAINE-RAOUL dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement immobilier, pour l'acquisition du local d'exploitation,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2027 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Pascal TRASSARD



Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026
Publié le : 15 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le



ID : 041-200040772-20260615-2026DELIB132-DE

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Rapporter la délibération n° 2025-DELIB-087

Attribution d'une aide directe – Société AQUAGLISS

OBJET : Développement Economique

Rapporter la délibération n° 2025-DELIB-087

Attribution d'une aide directe – Société AQUAGLISS

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération n°2025-DELIB-087 du 12 juin 2025 attribuant une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société AQUAGLISS – 41160 FRETEVAL dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition d'une gelcoateuse pour la fabrication de pièces en atelier.

En raison de la modification des investissements réalisés, il est proposé de rapporter la délibération susmentionnée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de rapporter la délibération n°2025-DELIB-087 du 12/06/25 attribuant une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société AQUAGLISS – 41160 FRETEVAL, pour l'acquisition d'une gelcoateuse pour la fabrication de pièces en atelier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Pascal TRASSARD

Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le :

Publié le : 15 JUIN 2026

15 JUIN 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénégo	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 38

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 5

Abstention : 0

Votants : 38

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Maintenance et montage de toboggans aquatiques à Fréteval

Acquisition de matériel et aménagement d'un atelier

OBJET : Développement Economique**Attribution d'une aide directe****Maintenance et montage de toboggans aquatiques à Fréteval****Acquisition de matériel et aménagement d'un atelier**

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société AQUAGLISS dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 1 497 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société AQUAGLISS – 41160 FRETEVAL, pour l'acquisition de matériel et l'aménagement d'un nouvel atelier. Le montant de la dépense subventionnable est de 4 990 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 1 497 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 1 497 € à la société AQUAGLISS – 41160 FRETEVAL dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition de matériel et l'aménagement d'un nouvel atelier,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2027 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Pascal TRASSARD



Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026
Publié le : 15 JUIN 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignières Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénégu	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 38

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 5

Abstention : 0

Votants : 38

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Rapporter la délibération n° 2025-DELIB-175

Attribution d'une aide directe – LOISEAU TERRASSEMENT

OBJET : Développement Economique**Rapporter la délibération n° 2025-DELIB-175****Attribution d'une aide directe – LOISEAU TERRASSEMENT**

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération n°2025-DELIB-175 du 15 décembre 2025 attribuant une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à l'EURL LOISEAU TERRASSEMENT – 41160 SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition de matériel complémentaire et d'un camion-benne.

En raison de l'obtention d'une subvention de la Région Centre Val-de-Loire pour financer ce projet et compte-tenu que le cumul des deux aides n'est pas autorisé, il est proposé de rapporter la délibération susmentionnée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de rapporter la délibération n°2025-DELIB-175 du 15/12/25 attribuant une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à l'EURL LOISEAU TERRASSEMENT – 41160 SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE, pour l'acquisition de matériel complémentaire et d'un camion-benne.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026

Publié le : 15 JUIN 2026

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignières Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Terrassement – aménagement paysager

Acquisition de matériel complémentaire et d'un camion-benne

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Terrassement – aménagement paysager

Acquisition de matériel complémentaire et d'un camion-benne

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de l'EURL LOISEAU TERRASSEMENT dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à l'EURL LOISEAU TERRASSEMENT – 41160 SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE, pour l'acquisition de matériel complémentaire et d'un camion-benne.

Le montant de la dépense subventionnable est de 42 393 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à l'EURL LOISEAU TERRASSEMENT – 41160 SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition d'une pelle hydraulique,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2027 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026

Publié le : 15 JUIN 2026

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau.

Mme Natacha SERPIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Denis TABARD pour l'ensemble de la séance, n'a pas pris part au débat ni au vote de la délibération 2026-DELIB-137, celle-ci concernant directement l'activité professionnelle privé de son conjoint. En conséquence, le pouvoir qu'elle avait confié à Monsieur Denis TABARD n'a pas été pris en compte pour cette délibération.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Réparation de machines et équipements

Acquisition de matériels de production

OBJET : Développement Economique
Attribution d'une aide directe
Réparation de machines et équipements
Acquisition de matériels de production

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société JF SERPIN dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 4 068 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la SARL JF SERPIN – 41160 SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE, pour l'acquisition de matériels de production. Le montant de la dépense subventionnable est de 13 562 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 4 068 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 4 068 € à la SARL JF SERPIN – 41160 SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition de matériels de production,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2027 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
 Le Président,

Pascal TRASSARD

Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le :
 Publié le :

15 JUIN 2026

15 JUIN 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénégu	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Charpente-couverture

Acquisition d'une grue sur remorque

OBJET : Développement Economique
Attribution d'une aide directe
Charpente-couverture
Acquisition d'une grue sur remorque

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société JBC dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société SARL JBC – 41 160 MOREE, pour l'acquisition d'une grue sur remorque. Le montant de la dépense subventionnable est de 169 171 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société SARL JBC – 41 160 MOREE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition d'une grue sur remorque,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2027 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Pascal TRASSARD

Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026
Publié le : 15 JUIN 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignières Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Boulangerie à MOREE

Acquisition de matériel

OBJET : Développement Economique**Attribution d'une aide directe****Boulangerie à MOREE****Acquisition de matériel**

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société BOULANGERIE GOURMANDISES ET TRADITIONS dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société BOULANGERIE GOURMANDISES ET TRADITIONS – 41160 MOREE, pour le remplacement du four et l'acquisition de mobilier extérieur.

Le montant de la dépense subventionnable est de 23 110 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société BOULANGERIE GOURMANDISES ET TRADITIONS – 41160 MOREE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour le remplacement du four et l'acquisition de mobilier extérieur,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2027 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026

Publié le :

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Robertte Jonnard Marcel Defremont	Lignières Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 38

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 5

Abstention : 0

Votants : 38

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement économique

Attribution d'un fonds de concours à la commune de PEZOU

**Aménagement et rénovation d'un local communal destiné à l'accueil
d'une activité de réparation de matériel d'espace vert et de motoculture**

OBJET : Développement économique

Attribution d'un fonds de concours à la commune

Aménagement et rénovation d'un local communal destiné à l'accueil d'une activité de réparation de matériel d'espace vert et de motoculture.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le **22 JUIN 2026**

ID : 041-200040772-20260618-2026DELIB140-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 V relatif aux fonds de concours versés entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu les statuts de la Communauté de communes et sa compétence en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Pezou approuvant le projet d'aménagement et de rénovation d'une partie d'un ancien silo à grain communal situé en centre-bourg,

Vu la demande de fonds de concours présentée par la commune de Pezou,

Considérant que la commune de Pezou souhaite rénover une partie d'un ancien silo communal, en changeant les menuiseries et en montant des stores métalliques afin de permettre l'installation et le développement d'une activité locale de réparation de matériel d'espace vert et de motoculture,

Considérant que ce projet participe au maintien et au développement de l'activité économique de proximité sur le territoire communautaire,

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 31 217 €,

Considérant qu'une subvention départementale de 14 950 € est envisagée au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale,

Considérant que la commune sollicite l'attribution d'un fonds de concours communautaire correspondant à 48 % du reste à charge communal, soit un montant maximal de 7 804.25 €,

Considérant qu'une convention d'attribution d'un fonds de concours sera conclue entre la Communauté de communes et la commune de Pezou afin de définir les modalités de calcul, de justification et de versement de cette participation financière,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'attribuer à la commune de Pezou un fonds de concours d'un montant maximal de 7 804.25 € pour la réalisation de cette opération et de l'autoriser à signer la convention d'attribution du fonds de concours correspondante.

Le bénéficiaire devra justifier, dans un délai de deux ans à compter de la notification de la présente délibération, de la réalisation effective de l'opération ainsi que du montant des dépenses acquittées.

Dans le cas où le coût définitif de l'opération serait inférieur au montant prévisionnel ou si les financements extérieurs obtenus étaient supérieurs aux prévisions, le montant du fonds de concours serait recalculé sur la base de 48 % du reste à charge réel de la commune, étant entendu que le montant du fonds de concours ne pourra pas dépasser 7 804.25 € ni excéder la participation nette de la commune conformément aux dispositions de l'article L.5214-16 V du CGCT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer à la commune de Pezou un fonds de concours d'un montant maximal de 14 500 € pour l'aménagement et la rénovation d'une partie de l'ancien silo à grain communal destinée à l'accueil d'une activité de réparation de matériel d'espace vert et de motoculture,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'attribution du fonds de concours à conclure avec la commune de Pezou, annexée à la présente délibération,
- **PRECISE** que le montant définitif du fonds de concours sera calculé conformément aux dispositions de ladite convention, sur la base des dépenses réelles éligibles et des financements effectivement obtenus, dans la limite de 7 804.25 € et dans le respect des dispositions de l'article L.5214-16 V du CGCT,

- **PRECISE** que le versement du fonds de concours interviendra après transmission des justificatifs prévus par la convention,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement du fonds de concours dans les conditions définies par la convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Pascal TRASSARD



Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026
Publié le : 15 JUIN 2026



Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le



ID : 041-200040772-20260618-2026DELIB140-DE

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignières Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 38

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 5

Abstention : 0

Votants : 38

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au titre du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA) pour le projet de restructuration d'un local commercial destiné à l'accueil du restaurant de Droué

Objet : Développement Economique

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au titre du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA) pour le projet de restructuration d'un local commercial destiné à l'accueil du restaurant de Droué

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes est engagée dans une politique de revitalisation des centres-bourgs visant à maintenir les commerces et services de proximité indispensables à l'attractivité du territoire.

Dans ce cadre, la Communauté de communes porte un projet de réhabilitation de l'ancienne trésorerie de Droué afin d'y accueillir l'activité de restauration actuellement exercée dans un autre immeuble du centre-bourg.

Cette opération répond à plusieurs objectifs d'intérêt général :

- assurer le maintien et le développement de l'offre commerciale et de restauration de proximité
- permettre la pérennisation du dernier commerce alimentaire du centre-bourg
- améliorer les conditions d'exploitation des activités économiques concernées
- requalifier un bâtiment vacant situé en cœur de bourg
- renforcer l'attractivité commerciale, résidentielle et touristique de Droué.

Le projet prévoit la restructuration complète du bâtiment de l'ancienne trésorerie afin de créer un établissement de restauration moderne, accessible et conforme aux normes en vigueur. Les travaux comprendront notamment les aménagements nécessaires à l'accueil du public, la création des espaces de restauration et de cuisine, les mises aux normes techniques, sanitaires et d'accessibilité ainsi que l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

Le transfert de l'activité de restauration dans ce nouveau local permettra de conforter l'organisation économique du commerce existant et de sécuriser durablement la présence d'une offre de restauration de proximité au bénéfice des habitants du territoire.

Le coût prévisionnel de l'opération est en cours d'estimation.

Compte tenu du caractère structurant de cette opération pour la revitalisation du centre-bourg de Droué et de la nécessité de mobiliser des financements extérieurs afin d'en assurer l'équilibre économique, il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires au titre du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe d'étudier l'aménagement de l'ancienne trésorerie de Droué afin d'y accueillir une activité de restauration.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires au titre du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026

Publié le : 15 JUIN 2026

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au titre du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA) pour le projet de réhabilitation de la boulangerie de Fréteval

Objet : Développement Economique

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au titre du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA) pour le projet de réhabilitation de la boulangerie de Fréteval

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes mène une politique volontariste de maintien et de développement des commerces de proximité afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs et de répondre aux besoins quotidiens des habitants.

Dans ce cadre, la Communauté de communes porte un projet de réhabilitation de la boulangerie située à Fréteval, commerce alimentaire de proximité indispensable à la vie quotidienne des habitants et participant activement à l'animation du centre-bourg.

L'établissement nécessite aujourd'hui des travaux de rénovation et de modernisation afin d'assurer la pérennité de l'activité, d'améliorer les conditions d'exploitation et de répondre aux exigences actuelles en matière de sécurité, d'accessibilité, de performance énergétique et d'accueil du public.

Le projet prévoit notamment la réhabilitation du bâtiment commercial, la mise aux normes techniques, sanitaires et d'accessibilité, l'amélioration de la performance énergétique de l'immeuble, la modernisation des espaces de fabrication, de stockage et de vente, l'amélioration des conditions d'accueil de la clientèle, la valorisation de l'image commerciale du commerce en cœur de bourg.

Cette opération contribuera à conforter durablement une activité artisanale essentielle au maillage commercial local, à maintenir une offre alimentaire de proximité accessible aux habitants et à renforcer l'attractivité du centre-bourg de Fréteval.

Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation commerciale portés par la Communauté de communes, en favorisant le maintien d'un commerce structurant et en participant à la préservation de la dynamique économique locale.

Le coût prévisionnel de l'opération est en cours d'estimation.

Compte tenu du caractère structurant de cette opération pour la revitalisation du centre-bourg et de son intérêt pour le maintien des services de proximité, il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires au titre du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de réhabiliter la boulangerie de Fréteval,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires au titre du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Pascal TRASSARD

Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026

Publié le : 15 JUIN 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignières Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 38

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 5

Abstention : 0

Votants : 38

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CPHV

Autorisation donnée au Président d'engager toute procédure nécessaire à la préservation des intérêts de la Communauté de communes dans le cadre du contrat d'aide économique conclu avec l'association « Centre de santé et de soins de 1er recours du Centre-val-de-Loire » et la SCI IMMO SANTE

OBJET : CPHV

Autorisation donnée au Président d'engager toute procédure nécessaire à la préservation des intérêts de la Communauté de communes dans le cadre du contrat d'aide économique conclu avec l'association « Centre de santé et de soins de 1er recours du Centre-val-de-Loire » et la SCI IMMO SANTE

Le Président rappelle :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants
- les dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales
- le contrat n°4 d'aide à l'immobilier économique conclu le 6 décembre 2023 entre la Communauté de communes, l'association « Centre de santé et de soins de 1er recours du Centre-val-de-Loire » et la SCI IMMO SANTE
- la délibération du Conseil communautaire ayant attribué une aide à l'immobilier économique d'un montant de 50 000 €

Considérant :

- Que la Communauté de communes a accordé à la SCI IMMO SANTE une aide d'un montant de 50 000 € dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier destiné à accueillir un centre de santé.
- Que cette aide a été attribuée sous réserve du respect des engagements prévus par le contrat conclu entre les parties.
- Que plusieurs éléments constatés dans le suivi du dossier sont susceptibles de caractériser des manquements aux obligations contractuelles et de remettre en cause les conditions ayant présidé à l'octroi de cette aide.
- Que la Communauté de communes a engagé une démarche contradictoire par l'envoi d'une mise en demeure visant à permettre au bénéficiaire de justifier du respect de ses engagements ou de proposer les mesures nécessaires à la régularisation de sa situation.
- Qu'il appartient à la Communauté de communes de préserver ses intérêts financiers ainsi que la bonne utilisation des fonds publics.
- Qu'il convient, en conséquence, L'autoriser à entreprendre toutes démarches et actions nécessaires à la défense des intérêts de la collectivité.

Le Président propose au conseil communautaire de :

- L'autoriser à engager toute démarche amiable, précontentieuse ou contentieuse nécessaire à la défense des intérêts de la Communauté de communes dans le cadre de l'exécution du contrat n°4 d'aide à l'immobilier économique conclu le 6 décembre 2023 avec la SCI IMMO SANTE.
- L'autoriser à solliciter le remboursement total ou partiel de la subvention versée lorsque les conditions d'attribution ou les obligations contractuelles ne seraient pas respectées.
- L'autoriser à émettre, le cas échéant, tout titre de recettes exécutoire correspondant aux sommes dont le remboursement serait dû à la Communauté de communes.
- L'autoriser à représenter la Communauté de communes devant toute juridiction compétente, tant en demande qu'en défense, à déposer toute requête, mémoire ou recours utile et à prendre toutes mesures nécessaires à la conduite de ces procédures.
- L'autoriser à signer tout document, protocole, transaction, acte ou convention permettant le règlement amiable ou contentieux du litige, sous réserve du respect des intérêts financiers de la Communauté de communes.
- L'autoriser à imputer les dépenses et recettes afférentes à cette procédure au budget général.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche amiable, précontentieuse ou contentieuse nécessaire à la défense des intérêts de la Communauté de communes dans le cadre de l'exécution du contrat n°4 d'aide à l'immobilier économique conclu le 6 décembre 2023 avec la SCI IMMO SANTE.
- **AUTORISE** le Président à solliciter le remboursement total ou partiel de la subvention versée lorsque les conditions d'attribution ou les obligations contractuelles ne seraient pas respectées.
- **AUTORISE** le Président à émettre, le cas échéant, tout titre de recettes exécutoire correspondant aux sommes dont le remboursement serait dû à la Communauté de communes.
- **AUTORISE** le Président à représenter la Communauté du Perche & Haut Vendômois devant toute juridiction compétente, tant en demande qu'en défense, à déposer toute requête, mémoire ou recours utile et à prendre toutes mesures nécessaires à la conduite de ces procédures.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document, protocole, transaction, acte ou convention permettant le règlement amiable ou contentieux du litige, sous réserve du respect des intérêts financiers de la Communauté de communes.
- **AUTORISE** le Président à imputer les dépenses et recettes afférentes à cette procédure au budget général.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Pascal TRASSARD



Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026
Publié le : 15 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le



ID : 041-200040772-20260618-2026DELIB143-DE

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénégu	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaùx
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 38

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 5

Abstention : 0

Votants : 38

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Maison des Solidarités

Demande de subvention à la Région Centre Val de Loire

CRST du Pays Vendômois Mesure 35

OBJET : Maison des Solidarités

Demande de subvention à la Région Centre Val de Loire CRST du Pays Vendômois Mesure 35

Le Président rappelle le projet d'aménagement des locaux qui accueilleront les services de la Maison des Solidarités.

Le coût du projet d'aménagement est estimé à 705 033,00 € HT.

Dans ce cadre, le Président propose de solliciter une subvention de la Région Centre Val de Loire, au taux le plus élevé, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale au titre de la Mesure : 35 Plan Isolation des bâtiments publics et associatifs.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Acquisition terrain	50 000,00 €	DETR	309 000,00 €
Marchés de travaux	510 368,00 €	Département	28 300,00 €
Maîtrise d'œuvre	46 000,00 €	Région Centre Val de Loire	85 000,00 €
Etudes, SPS, CT, Presse, divers	78 665,00 €	CPHV	291 733,00 €
Divers et aléas	20 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	705 033,00 €	TOTAL RECETTES	705 033,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour les travaux d'aménagements des locaux de la Maison des Solidarités à Fréteval,
- **DECIDE** de solliciter dans le cadre de ce projet une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
 Le Président,

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026
 Publié le : 15 JUIN 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignières Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 38

Présents : 33

Contre : 0

Pouvoirs : 5

Abstention : 0

Votants : 38

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Accueil des Gens du Voyage

Financement de la mission de médiation

OBJET : Accueil des Gens du Voyage **Financement de la mission de médiation**

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que l'Etat sollicite depuis 2019 la participation des EPCI pour le financement d'une mission de médiation mise en place pour mener à bien les échanges avec les membres de la communauté des gens du voyage. Cette médiation peut notamment être sollicitée dans le cas d'occupation illégale de terrains par les gens du voyage.

Cette médiation est assurée par l'association Tsigane Habitat, qui dépêche sur demande des communes le médiateur pour trouver une solution raisonnable à des situations conflictuelles.

Dans ce cadre, une nouvelle convention est proposée portant la prise en charge financière de la mission de médiation à 3 000,00 € pour les 12 EPCI du Département de Loir-et-Cher compétents pour la création, la gestion et l'entretien d'aires d'accueil des gens du voyage, tel qu'indiqué dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. La Communauté du Perche & Haut Vendômois est ainsi concernée, puisqu'elle gère l'aire d'accueil située route des Clouseaux – 41160 FRETEVAL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'octroyer la somme de 3 000,00 € pour le financement de la mission de médiation,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions à venir relatives à la mission de médiation auprès des collectivités concernées par le séjour de gens du voyage,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : **15 JUIN 2026**
Publié le : **15 JUIN 2026**

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislav Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Durée des amortissements

Fresque murale

OBJET : Finances

Durée des amortissements

Fresque murale

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de fixer la durée d'amortissement de l'immobilisation corporelle suivante :

- Fresque murale – n° d'inventaire 2024-HPO-JO : 1 an

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer la règle d'amortissement telle qu'indiquée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives aux amortissements concernés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026

Publié le : 15 JUIN 2026

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

Conseil communautaire du Lundi 15 Juin 2026

Sur convocation en date du 9 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine Jérôme Brillard	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras Nicolas Chanteux Sandrine Vesprini	Droué Sylvain Dupin Gilles Volant Vanessa Jouin
St-Hilaire la Gravelle Denis Tabard	St-Jean Froidmentel Christophe Bastien	Busloup Roberte Jonnard Marcel Defremont	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Charles Courtot
Moisy Sixtine Lamé Stéphane Fleury	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Régis Sénagou	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Yves Beloeil	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Jean-Sébastien Bischené	

Etaient absents : Daniel Dufour, Marie-Christine Longuemare, Pascal Prudhomme, Bruno Brych, Frédéric Callu, Evelyne Gandon, Céline Richard, Patrick Lahoreau, Charlotte Mellinet, Frédérique Launay, Frédéric Delignières, Rémi Penais, Natacha Serpin, Olivier Poulain.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Sophie Tessier, Loïc Hamet, Lizzie Aubin, Isabelle Bouchet, Andrée Savigny, Catherine Da Silva, Wendy Bardon, Christiane Bellanger.

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Céline Richard à Pascal Trassard, Charlotte Mellinet à Aurélien Lemoine, Frédérique Launay à Jean-Pierre Mahaudeau, Natacha Serpin à Denis Tabard.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Pascal TRASSARD, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Eric EXPERTON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Personnel CPHV

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 20/20ème

OBJET : Personnel CPHV

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 20/20ème

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la nécessité de créer l'emploi suivant pour les besoins du service.

Le Président propose au conseil communautaire la création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 15 juin 2026,

La rémunération sera afférente à la grille indiciaire du grade créé.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 juin 2026 :

Filière : culturelle

Cadre d'emploi : assistant d'enseignement artistique

Grade : assistant d'enseignement artistique – ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique – catégorie B – temps plein (20/20ème) à compter du 15 juin 2026,
- **INFORME** que la dépense est inscrite au budget 2026,
- **AUTORISE** le Président à procéder au recrutement,
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte y afférent,
- **CHARGE** le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Pascal TRASSARD

Le secrétaire de séance,

Eric EXPERTON

Transmis en Préfecture le : **15 JUIN 2026**

Publié le : **15 JUIN 2026**